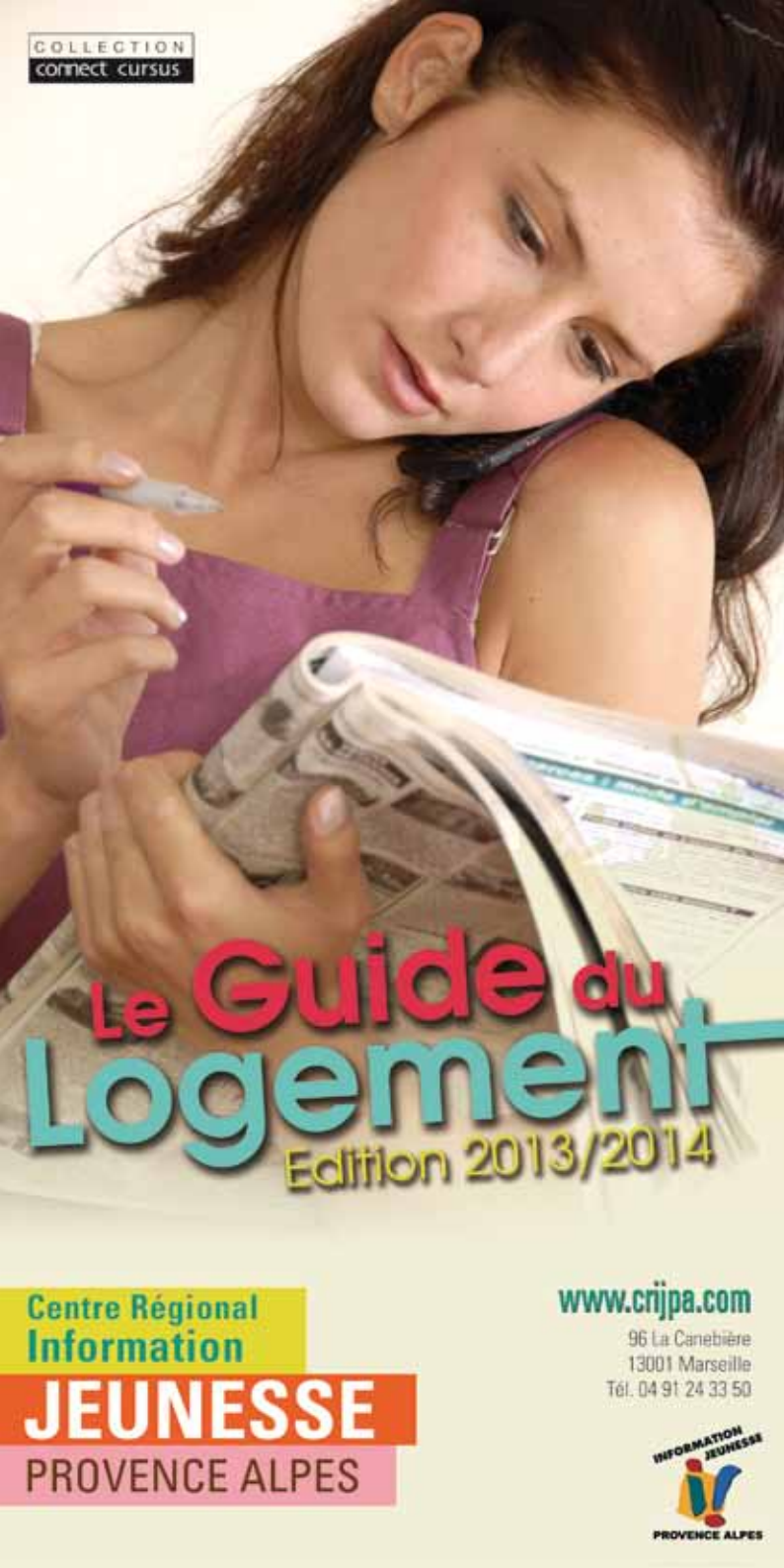


COLLECTION
connect cursus



Le Guide du Logement

Edition 2013/2014

Centre Régional
Information

JEUNESSE
PROVENCE ALPES

www.crijpa.com

96 La Canebière
13001 Marseille
Tél. 04 91 24 33 50

INFORMATION
JEUNESSE

PROVENCE ALPES

Pass santé



Prévention Contraception

Il vous donne un accès gratuit à :

- des consultations médicales,
- une contraception adaptée,
- un dépistage des Infections sexuellement transmissibles.

generation.regionpaca.fr

Voir les conditions d'éligibilité sur le site.

Les jeunes veulent plus d'autonomie



« La jeunesse est le temps de l'apprentissage, de la découverte et de l'aspiration à l'autonomie. Pour accompagner les jeunes dans ce moment fondateur de leur vie future, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a créé le chéquier Pass Santé +.

Tous ensemble, nous devons les soutenir dans cette étape de leur libération. »

Michel Vauzelle



Région



Contact : 04 88 73 80 00

Site partenaire : parlons-ici.org

Provence-Alpes-Côte d'Azur

SOMMAIRE

06 Les pistes pour vous loger

Annonces de particuliers
Chambre chez l'habitant
Colocation / logement intergénérationnel
Agences immobilières
Résidences sociales et HLM
Auberges de jeunesse
Hébergement d'urgence

10 Les organismes d'accompagnement

Mairies
CLLAJ (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes)
Service d'accompagnement
Organismes d'insertion par le logement
Agences immobilières à vocation sociale

12 Les aides au logement

Aides de la CAF
Dispositifs Action Logement
Aides départementales
Aides municipales
Autres aides

15 Les résidences du CROUS

17 Les résidences privées

25 Les foyers de jeunes travailleurs (FJT)

26 Informations pratiques

Les dépenses
Les droits et devoirs des locataires
Se défendre contre les discriminations
Formalités en cas de déménagement
Le vocabulaire logement

30 Le réseau Information Jeunesse en Provence Alpes

Le guide logement

Le Centre Régional Information Jeunesse Provence Alpes réalise, pour sa sixième année consécutive, la publication du Guide du Logement. Ce guide, destiné aux jeunes, constitue une véritable mine d'informations pour la recherche d'un logement ou d'un hébergement.

Le CRIJ Provence-Alpes : une mission de service public

L'Information Jeunesse est une mission de service public, définie et garantie par l'Etat. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports labellise les structures qui constituent le réseau information Jeunesse : les CRIJ, les Bureaux et les Points Information Jeunesse. Il coordonne et soutient leur développement, avec le concours des collectivités territoriales.

Les services du CRIJ Provence-Alpes :

Notre équipe vous accueille et vous informe sur de nombreux sujets : études, métiers, emploi, formation continue, santé, logement, aides aux projets, loisirs, vacances et mobilité internationale.

Différents services sont à votre disposition :

Offres d'emploi et offres de logement - Tél : 04 91 24 33 59

Service documentation - Tél : 04 91 24 33 84

Centre d'information Europe Direct - Tél : 04 91 24 33 68

Espace Initiatives Jeunes - Tél : 04 91 24 33 66

Maison de l'Etudiant - Tél : 04 91 24 33 68

Accueil de groupes / Atelier « Un avenir plus net@ » - Tél : 04 91 24 33 59

Consultations juridiques - Tél : 04 91 24 33 50

Le CRIJ Provence-Alpes et son réseau mettent en place des évènements, des manifestations ainsi que des permanences d'information spécialisées. Calendrier disponible sur notre site internet.

Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 17h, le mardi de 13h à 17h

96 la Canebière 13001 Marseille

04 91 24 33 50 - www.crijpa.com

Les journées du logement étudiant

du 24 juin au 26 juillet 2013

Information sur la recherche de logement pour les étudiants et futurs étudiants d'Aix et Marseille : annonces et résidences, aides financières, découverte de la ville
Lieux d'information : Sortie d'amphi sur les campus, le CRIJ PA - Maison de l'Etudiant et le BIJ d'Aix en Provence.

Informations et coordonnées sur
www.lesjournéesdulogement.fr

Partenaires et labels du CRIJ Provence-Alpes :



O
U
V
E
R
T
U
R
E



City Résidence
Appart Hôtel

STUDIOS & T1

**ÉQUIPÉS ET MEUBLÉS AVEC OU SANS TERRASSE
PROCHE DES ECOLES (FAC DE MÉDECINE, LYCÉE MARIE CURIE)**

Dans résidence neuve et sécurisée avec digicode, gardien de nuit, vidéosurveillance, parking privé, ascenseurs, accueil 5/7,

Cuisine équipée (frigo et plaques de cuisson), bureau, lit de 90, pièce de vie, douche et wc privatisés

A 5 mn en bus de La Timone, à 2 mn à pied des transports en commun (tramway T1, bus 12 & 40) et des commerces.

**A partir de
465€ CC / mois**

06.22.21.65.23 ou contact-marseille@city-residences.eu

studélites
RÉSIDENCES

**Résidences Services pour
étudiants et stagiaires**
Du studio au 2 pièces

- Proximité des lieux d'études, des commerces et des transports
- Fonctionnalité et confort des appartements (meublés et équipés)
- Espaces communs de loisirs et de travail
- Résidences avec services (laverie, wifi, cafétéria, etc.)

1 résidences à Avignon
2 résidences à Marseille
(V^{ème} et XIV^{ème} arrondissement)

Information et réservation : **04. 75. 40. 80. 25**
www.studelites.com

Qualitat, projecte de vida
Neolia
Action Logement

Gardanne • Résidence étudiante

Louer en toute simplicité

À réserver sans tarder !

studios meublés avec services de gardiennage, stationnements réservés avec contrôle d'accès, laverie automatique, accès internet...

Notre contact:
Agence de Gardanne
Tél. 04 42 65 73 30
gardanne@neolia.fr
neolia.fr

**Sans frais
de dossier !**



connect
C O M M U N I T Y
T O G E T H E R

Edition et Régie Pub
connect-regiepub.fr

Laissez votre
Empreinte
vous serez recherché.

Agence Nord :
Tél. 02 32 96 31 31

Agence Centre :
Tél. 02 48 20 58 57

Dépôt légal 2^{ème} trimestre 2013 - N° 122-07

LES PISTES POUR VOUS LOGER

Annonces de particuliers

Le CRIJ et son réseau

CRIJ Provence-Alpes

96 la Canebière - 13001 Marseille

Tél : 04 91 24 33 50

crijpa@crijpa.com

Le CRIJ met gratuitement à la disposition du public des offres de location de particuliers à particuliers.

Ces offres sont consultables sur le site www.crijpa.com ainsi que dans ses locaux.

Les bureaux et points information jeunesse (BIJ et PIJ), implantés dans toute la région Provence Alpes, peuvent vous aider dans votre recherche de logement. Coordonnées à la fin de ce guide.

LOKAVIZ

LOKAVIZ est la centrale du logement étudiant.

Ce portail national référence des offres de logement pour étudiants tant dans les résidences publiques gérées par les CROUS que chez les particuliers.

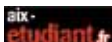
Attention, Lokaviz ne remplace pas la demande de logement via le Dossier social étudiant mais permet de connaître les disponibilités en logements en cours d'année universitaire. www.lokaviz.fr

CROUS Aix-Marseille :

logements.particuliers@crous-aix-marseille.fr

Coordonnées du CROUS Aix-Marseille et de ses antennes page 11

Logement Etudiant Ville d'Aix-en-Provence



L'offre de logement de la Ville d'Aix-en-Provence :

Ce service a pour mission d'aider les étudiants dans leur recherche de logement. Il met à la disposition des étudiants les annonces des logements étudiants disponibles sur Aix-en-Provence tout au long de l'année. Les propriétaires privés souhaitant déposer une offre de location d'un logement destiné aux étudiants sont invités à contacter le BIJ (Bureau Infor-

mation Jeunesse) afin de connaître les conditions générales de dépôt d'annonces (04 42 91 98 02).

www.aix-etudiant.fr [rubrique E-services]

Office de tourisme

Office de tourisme

Service de promotion des meublés

Les allées provençales

300 avenue Giuseppe Verdi

13605 Aix en Provence cedex 01

Tél : 04 42 16 11 87

www.aixenprovencetourisme.com

Offres de location disponibles en ligne [rubrique Séjourner]

En kiosque

La Provence édite un supplément immobilier le jeudi

www.laprovence-immobilier.com

Top Annonces

Magazine gratuit. Top annonces est présent dans de nombreuses villes de la région (lieux de distribution sur le site Internet du journal)

Sur le web

www.chambrealouer.com

www.mapiaule.com

www.appartement-etudiant.net

www.asso-loueurs.com (association des loueurs en meublés de Marseille et sa région)

www.leboncoin.fr

www.pap.fr

www.paruvendu.fr

www.topannonces.fr

Avant de téléphoner à un particulier pour une annonce, notez les questions à poser pour ne rien oublier ! Adresse, disposition des pièces, luminosité, calme, étage, parking, loyer, montant des charges, chauffage... Vous éviterez ainsi un déplacement inutile !

Chambre chez l'habitant

Il s'agit d'une chambre meublée mise à disposition à l'intérieur du logement du propriétaire avec un accès à une salle de bain et une cuisine communes. La chambre doit avoir une **surface minimum de 9m²** et être décente. Les prix de

location sont librement fixés par les propriétaires : ils se situent généralement entre 250€ et 400€ (prix donnés à titre indicatif). Vous pouvez bénéficier d'allocation logement. Attention un **contrat de location (bail)** doit vous être impérativement remis. Certains propriétaires proposent également des chambres contre « services » comme du ménage ou de la garde d'enfant.

Offres de logement chez l'habitant sur :
www.crijpa.com.

Colocation

Sur le web

www.crijpa.com
www.marseille-colocation.com
(agence de colocation)
www.appartager.com
www.recherche-colocation.com

De nombreux sites proposent des offres sur abonnement payant, ou à partir d'un service téléphonique facturé, d'autres encore font la promotion de leurs publications (type guides pratiques). Soyez vigilants !

Apl et Colocation

Lorsque vous vivez en colocation, la Caf tient compte tout d'abord des aides et de vos ressources personnelles, puis prend en compte le montant de votre loyer divisé par le nombre de colocataires.

Logement intergénérationnel

Un toit, deux générations charte nationale du réseau Le Parisolidaire

www.leparisolidaire.fr

Principe : mettre en relation un senior (plus de 60 ans) et un étudiant afin de leur permettre une cohabitation. Pour les personnes âgées le but est le maintien à domicile en luttant contre la solitude et l'isolement. Pour les étudiants et les personnes plus jeunes, c'est la possibilité de se loger à moindre coût dans une notion d'aide et de partage. Le senior prête gratuitement une chambre de son logement à un étudiant pour l'année scolaire, en contre partie l'étudiant se rend utile (cours, présence, etc) et participe aux frais de charges locatives.

1 toit, 2 générations

Domo-part

205 boulevard de la Libération

13004 Marseille

Tél : 06 60 96 28 71

info@untoitdeuxgenerations.com

www.untoitdeuxgenerations.com

La Logitude

Contact : Stella

10 rue du Chevrefeuille

84310 Morières-lès-Avignon

Tél : 06 30 82 86 60

lalogitude@gmail.com

www.lalogitude.com

Public : 18-30 ans, être étudiant ou en activité.

Logements étudiants

Adresses des résidences et foyers privés en région Provence-Alpes, page 14.

Agences immobilières

Les agents immobiliers doivent avoir une carte professionnelle de « transactions sur immeubles et fonds de commerce ». Si vous trouvez par leur intermédiaire un logement, ils sont en droit de vous demander une commission. Celle-ci appelée « frais d'agence » incombe au locataire et représente un mois de loyer. Liste des agences immobilières dans les pages jaunes de l'annuaire rubrique : « Agences immobilières ».

Attention aux marchands de listes qui, moyennant une somme (150€€Euros environ), vous vendent un fichier d'offres correspondant aux critères que vous avez déterminés avec eux, et ceci sans garantie d'obtenir un logement. A éviter!

Résidences sociales et HLM

Les résidences sociales sont ouvertes à tous publics en difficulté, disposant de faibles ressources. Les personnes peuvent être orientées par les associations, les services sociaux et les collectivités territoriales.

Résidences Adoma (ex Sonacotra)

Adoma a pour vocation d'accueillir, de soutenir et d'héberger tous ceux et celles qui traversent des difficultés. Liste de leurs résidences sur le site :

www.adoma.fr

ALOTRA - Association pour le logement des travailleurs

33 boulevard Maréchal Juin

13004 Marseille

Tél : 04 91 18 01 80

www.alotra.fr

Gère entre autres des résidences sociales à destination des ménages défavorisés et des travailleurs immigrés.

AR HLM - Association régionale des organismes HLM PACA et Corse

97 avenue de la Corse
13007 Marseille
Tél : 04 91 13 73 26

www.arhlmpacacorse.com

L'AR HLM fédère des organismes de logement HLM dont la liste est consultable sur le site de l'AR Hlm.

Pour obtenir un logement social il faut déposer un dossier auprès de ces organismes.

Auberges de jeunesse

Que ce soit pour effectuer un stage, un job d'été, ou un week-end ou des vacances, les auberges de jeunesse sont des hébergements de passage ouverts à tous, que vous soyez seuls, en groupe ou en famille. Il existe deux fédérations :

www.auberges-de-jeunesse.com (ligue LFAJ)
www.fuaj.org (FUAJ)

Hébergement d'urgence

Le **115** permet d'accéder à une permanence d'accueil téléphonique chargée de répondre aux situations d'urgence sociale tel que l'hébergement. Ce numéro vert national pour les sans-abri fonctionne 24h/24h et 7 jours sur 7. L'appel est gratuit.

Trouver un centre d'hébergement pour les personnes SDF, connaître les places disponibles au jour le jour :

Samu-social :

Croix-Rouge Française

Délégation locale de Marseille
10 boulevard Ferdinand de Lesseps
13003 Marseille
Tél : 04 95 04 58 80/53
Allô Mairie : 0 810 813 813

Délégation locale d'Aix-en-Provence
32 cours des Arts et Métiers
13100 Aix en Provence
Tél : 04 42 26 25 11

<http://aixenprovence.croix-rouge.fr/>

Délégation départementale de Vaucluse
20 boulevard Dunant
84000 Avignon
Tél : 04 32 74 34 01

(source : Fédération des samus sociales)

SAO :

Les services d'accueil et d'orientation (SAO) accueillent toute personne en situation de précarité et d'exclusion. Ils constituent une plateforme unique favorisant la transition de l'urgence vers l'insertion. Leur objectif principal est de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement.

Service d'accueil et d'orientation

7 rue Docteur Honnorat
04000 Digne les Bains
Tél : 04 92 32 55 49

Permanences : lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Sans rendez-vous

Service d'accueil et d'orientation

Atelier des Ormeaux
6 rue d'Aubette
04100 Manosque
Tél : 04 92 87 71 42

www.atelierdesormeaux.org/sao.html

Service d'accueil et d'orientation

7 rue Joseph Diouloufet
13090 Aix en Provence
Tél : 04 42 53 82 10

Permanences : sans rdv les lundi de 14h à 16h ; mardi de 14h à 15h ; du mercredi au vendredi de 8h30 à 12h (de 14h à 17h sur rdv).

Service d'accueil et d'orientation

8 boulevard Louis Salvator
13006 Marseille
Tél : 04 91 08 05 88

Permanences : sans rdv les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h.

SIAO/115 du Vaucluse

35 rue Saint-Michel
84000 Avignon
Tél : 04 90 85 71 25
www.siao84.fr

Permanences : sans rdv du lundi au vendredi de 9h30 à 17h (fermeture mardi après-midi).

Les associations humanitaires :

Secours catholique, Secours populaire Armée du Salut, Emmaüs...

Ces associations ne disposent pas toujours d'un hébergement sur place mais peuvent vous aider à trouver une solution d'urgence.



LES ORGANISMES D'ACCOMPAGNEMENT



Mairies

Toutes les mairies possèdent un service logement accessible à tout public afin de monter des dossiers de demande de logements sociaux. Ces dossiers sont présentés au cours des commissions d'attribution des organismes HLM. Prendre contact avec votre mairie.

Mairie de Marseille

Maison du logement
12 rue François Moisson
13002 Marseille
Allô Mairie 0 810 813 813
maisondulogement@mairie-marseille.fr
www.marseille.fr

Informe et accompagne sur le logement social, le logement à coût maîtrisé, la réhabilitation, les mesures nationales d'aide à l'accession, la location, les travaux...

CLLAJ

(Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes)

Services ouverts à tous les jeunes de moins de 25 ans, voire de moins de 30 ans avec trois missions principales : Accueillir, informer et conseiller tous les jeunes sur le domaine du logement, développer des réponses adaptées aux situations des jeunes, promouvoir la question du logement des jeunes dans la politique du logement notamment au niveau local. www.uncllaj.org

CLLAJ Aubagne

Mission Locale
6 bis avenue Joseph Fallen
13400 Aubagne
Tél : 04 42 62 83 30
Public : 16/25 ans inscrits et orientés par la Mission Locale. Aide à la recherche de logement.

CLLAJ Ouest Provence

Allée des Echoppes
Bâtiment C7
13800 Istres
Tél : 04 42 55 13 77
cllaj.ouestprovence.@wanadoo.fr
Public : jeunes de 18/30 ans (célibataire, couple, avec ou sans enfant). Missions : accueil information orientation autour de

toutes les questions liées au logement ; gestion d'un dispositif de logements transitoires (6 mois renouvelables 1 fois); accompagnement sur projet logement. Permanences : Fos, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône.

BHAJ - Boutique Habitat Jeunes

AAJT
3 rue Palestro
13003 Marseille
Tél : 04 91 07 80 00
habitat@ajjt.asso.fr
Espace consacré à l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes de 18 à 30 ans en recherche de logement ou d'hébergement. Accompagnement dans leurs démarches.

CLLAJ Martigues

Association "Appart - Un bail pour tous"
Quai Poterne - Quartier de l'Ile
13500 Martigues
Tél : 04 42 49 05 19
13appart@laposte.net
Public : à partir de 18 ans

CLLAJ Salon de Provence

ADAMAL - FJT
89 boulevard Aristide Briand
13300 Salon de Provence
Tél : 04 90 56 09 65
adamal.salon@wanadoo.fr
Public : 18/30 ans

DECLIC

Espace Europe 2
2 rue Paul Mérindol
84000 Avignon
Tél : 04 90 16 40 20
accueil@declicpourtoit.com
www.declicpourtoit.com
Public : 16/30 ans
Aide à la recherche de logement et au déménagement. Antennes à Cavaillon (Tél : 09 52 80 05 73), et à Sorgues (Tél : 09 52 86 60 32)

Services d'accompagnement

ALPA - Association logement du Pays d'Aix

2 avenue Albert Baudouin
13100 Aix en Provence
Tél : 04 42 17 43 43
www.alpa-asso.org
accueil@alpa-asso.org

Aide à l'accès et au maintien au logement autonome des personnes en difficultés.
Conseils juridiques.

CLLAJ Martigues

Association "Appart - Un bail pour tous"

Quai Poterne - Quartier de l'Île

13500 Martigues

Tél : 04 42 49 05 19

13appart@laposte.net

Accueil, information et orientation de tout public.

Organismes d'insertion par le logement

Un certain nombre d'organismes propose un accompagnement et une insertion par le logement. Ces structures s'adressent à un public en difficulté. Liste non exhaustive : **ADRM, AELH, AMPIL, CILMED, DAL, ESF Services, Impulse Toit, Habitat & Humanisme Provence, Loger Marseille Jeunes...**

Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ont pour mission d'assurer l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes en recherche d'hébergement ou de logement, afin de leur permettre de retrouver une autonomie personnelle et sociale.

Adresses disponibles sur finess.sante.gouv.fr (répertoire national des établissements sanitaires et sociaux).

Agences immobilières à vocation sociale (AIVS)

Les AIVS ont pour public les ménages en difficulté financière et/ou sociale. Les logements doivent permettre l'insertion durable des locataires. www.fapil.net



LES AIDES AU LOGEMENT



Mémo des principaux documents à fournir pour une demande d'aide au logement :

- Relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne
- Une déclaration de ressources
- Photocopie lisible de votre carte nationale d'identité ou livret de famille ou passeport ou extrait d'acte de naissance ou titre de séjour
- Photocopie lisible de votre contrat d'apprentissage, attestation de stage, premier et dernier bulletins de salaire ou avis de paiement Assédic, selon le cas (si enfants de plus de 16 ans en charge)
- Photocopie lisible de la notification d'attribution ou de refus d'allocations d'assédic ou du secteur public
- La déclaration de grossesse établie par votre médecin ou sage-femme

Les aides de la Caf (Caisse d'Allocations Familiales)

www.caf.fr



déclarez en ligne votre demande d'aide au logement, estimez le montant de cette aide...

Les aides au logement Apl, Alf, Als

Si vous payez un loyer ou remboursez un prêt pour votre résidence principale et si vos ressources sont modestes, vous pouvez bénéficier de l'une des trois aides au logement suivantes : l'Aide personnalisée au logement (Apl), l'Allocation de logement familiale (Alf) ou l'Allocation de logement sociale (Als). Elles ne sont pas cumulables. L'ordre de priorité est le suivant : Apl, Alf, Als

L'Aide personnalisée au logement (Apl) vous est destinée si vous êtes :

- locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État fixant, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail, les conditions d'entretien et les normes de confort,

- accédant à la propriété ou déjà propriétaire, ayant contracté un Prêt d'accession sociale (Pas), un Prêt aidé à l'accession à la propriété (Pap) ou encore un Prêt conventionné (Pc) pour l'acquisition d'un logement neuf ou ancien, avec ou sans améliorations, l'agrandissement ou l'aménagement du logement.

L'Allocation de logement à caractère familial (Alf) vous concerne si vous n'entrez pas dans le champ d'application de l'Apl et si vous avez des enfants (nés ou à naître) ou certaines autres personnes à charge, ou si vous êtes un ménage marié depuis moins de 5 ans, le mariage ayant eu lieu avant les 40 ans de chacun des conjoints.

L'Allocation de logement à caractère social (Als) s'adresse à vous si vous ne pouvez bénéficier ni de l'Apl, ni de l'Alf.

Le **Prêt à l'amélioration de l'habitat** peut vous être attribué si vous êtes locataire ou propriétaire de votre résidence principale.

Vous souhaitez entreprendre des travaux de réparation, d'amélioration, d'assainissement ou d'isolation thermique (à l'exclusion des travaux d'entretien (papiers, peintures...)).

Si vous êtes déjà bénéficiaire d'une prestation familiale, vous pouvez obtenir un Prêt à l'amélioration de l'habitat. En revanche, vous ne pourrez pas y prétendre si vous ne percevez que l'Als, l'Apl, l'Aah, le Rsa. Le montant du prêt peut couvrir jusqu'à 80 % des dépenses prévues, dans la limite de 1067,14 euros. Son taux d'intérêt est de 1 %. Il est remboursable par fractions égales en 36 mensualités maximum.

Pour contacter votre Caf en région Paca

(Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

www.bouchesduRhône.caf.fr

Tél : 0 810 25 13 10

www.digne.caf.fr (Alpes de Haute Provence)

Tél : 0 810 25 04 10

www.gap.caf.fr (Hautes Alpes)

Tél : 0 810 25 05 10

www.vaucluse.caf.fr

Tél : 0 810 25 84 10

Numéro spécial Etudiants : 0 810 29 29 29
Ligne directe des étudiants pour être conseillé dans leurs démarches d'aides au logement.

Dispositifs "Action Logement"

La **Garantie des Risques Locatifs (GRL)** : assure les propriétaires contre d'éventuels impayés de loyers, dégradations locatives après le départ du locataire et frais de contentieux ; côté locataire, elle permet au plus grand nombre de pouvoir se loger, sans avoir recours à la caution d'un tiers. Seule condition exigée, avoir des ressources qui soient au moins égales au double du montant du loyer charges comprises. La GRL est contractée par le bailleur auprès de son assurance.

La **Garantie LOCA-PASS** : cette garantie peut couvrir jusqu'à 9 mensualités de loyers et de charges. Elle se présente sous la forme d'un engagement de caution de l'organisme collecteur qui règlera votre bailleur en cas d'impayés. Vous devrez alors rembourser les sommes avancées à l'organisme. À l'inverse de la Garantie des risques locatifs (GRL), la garantie Loca-Pass ne concerne que les logements appartenant à des personnes morales (organismes HLM, par exemple) et faisant l'objet d'une convention.

L'**avance LOCA-PASS** : avance gratuite du dépôt de garantie. Destinée aux salariés du secteur privé, aux jeunes de moins de 30 ans (sous certaines conditions) et aux étudiants boursiers de l'Etat. Ce prêt à taux nul est remboursable 3 mois après l'emménagement (mensualités de 20€ minimum). Son montant est de 500€ maximum.

L'**aide MOBILI-JEUNE** est destinée à faciliter l'accès à un logement meublé pour les jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé non agricole. Montant maximum de 100€/mois déduction faite de l'Apl justifiée ou évaluée.

Plus d'infos : www.actionlogement.fr,
www.apagl.fr

Contacts des Comités interprofessionnels du logement (CIL) sur
www.actionlogement.fr
(rubrique Annuaire CIL)

Aides départementales

Premier logement des jeunes

L'Aide départementale au premier logement (ADPL)

Ce dispositif, dont le montant est de 180€, se présente sous la forme de chèques d'accompagnement personnalisé. Ces chèques pourront participer aux frais liés à l'ouverture des compteurs et premières factures d'EDF, de l'eau, de la première annuité de l'assurance habitation ainsi que l'achat du petit et gros électroménager et de l'ameublement.

Critères d'attribution :

- Etre âgé(e) de 18 à 25 ans révolus, sans enfant
- Etre en parcours d'insertion professionnelle (non étudiants)
- Percevoir un revenu mensuel compris entre 310€ et le montant du SMIC+20%
- Avoir un logement indépendant dans les Bouches-du-Rhône. L'entrée dans le logement doit être inférieure à 6 mois. Le montant du loyer, charges comprises, ne doit pas excéder 30% du revenu.

Contact :

Conseil Général des Bouches-du-Rhône
Direction de la Jeunesse et des Sports
Service Jeunesse
52 avenue de Saint-Just 13256 Marseille
cedex 20 Tél : 0 811 880 088 www.cg13.fr

Fonds de solidarité pour le logement

Les personnes souffrant d'une grande précarité et confrontées à des difficultés financières peuvent faire appel au FSL. Le Fonds de Solidarité pour le Logement est institué dans chaque département. Il permet d'aider les personnes et familles en difficulté. Cette aide s'adresse aux locataires, sous locataires (logement meublé ou non) et aux personnes vivant dans un foyer. La commission du FSL va étudier la situation générale du demandeur : sa situation familiale, ses revenus, ses dettes locatives, le montant de son loyer. Le FSL peut être saisi par les services sociaux, les bailleurs, les services administratifs ou les organismes sociaux.

FAJ - Fonds d'aide aux jeunes

Cette aide concerne les jeunes de 18 à 25 ans non révolus ayant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, sans revenu ou ayant de faibles ressources. Géré et financé par les départements, le fonds d'aide aux jeunes consiste soit en :

- un secours temporaire exceptionnel (pour les besoins urgents, avec un maximum de 80€ donnés en tickets service)
- une aide financière pour un projet d'insertion (jusqu'à 1200€) avec engagement de la part du bénéficiaire

- une action d'accompagnement (aide de plus longue durée avec contrat d'insertion ne pouvant pas dépasser 240€ par mois avec examen régulier tous les trois mois du comité local d'attribution)

Afin de favoriser cette insertion, cette démarche est préparée avec un "réfèrent" (Mission Locale, travailleur social du Conseil Général...) qui seul pourra déclencher la procédure d'aide. Après décision, les fonds sont versés par chèque, au jeune ou à un tiers. En contre partie les jeunes s'engagent à poursuivre leur projet d'insertion jusqu'à son terme.

Aides municipales

Renseignez-vous auprès de votre mairie pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une aide financière de la municipalité. Elles accordent parfois des aides aux étudiants originaires de la commune, en fonction des ressources de la famille et éventuellement d'autres critères.

Chèque Premier Logement

Le Chèque Premier Logement est une aide spécifique mise en place par la Ville de Marseille pour faciliter l'accès à la propriété (logement neuf ou ancien).

Il s'agit d'une subvention conjointe de la Ville de Marseille et des banques partenaires du dispositif pour alléger, pendant les dix premières années, les mensualités de remboursement du prêt immobilier.

Contact :

Mairie de Marseille
Maison du logement
12 rue François Moisson
13002 Marseille
Allô Mairie 0 810 813 813
maisondulogement@mairie-Marseille.fr
www.marseille.fr

Autres aides

Les mutuelles étudiantes, les banques peuvent vous proposer des formules sur mesure : avance du dépôt de garantie, caution, prêt à l'installation...

Renseignez-vous, demandez le montant des frais de dossier, les taux appliqués, les engagements auxquels vous serez tenus...

**Aide départementale
au premier logement**

Jeunes de
18 à 25 ans

Conseil général des Bouches-du-Rhône
Service Jeunesse
52, avenue de Saint Just - 13256 Marseille cedex 20

N° vert : 0811 880 088

Génération  **CONSEIL
GENERAL**
BOUCHES-DU-RHÔNE



LES RÉSIDENCES DU CROUS



Pour une demande de logement universitaire, vous devez constituer entre le 15 janvier et le 30 avril un **dossier social étudiant** (DSE) à partir du site du CROUS :

www.crous-aix-marseille.fr

Le DSE regroupe dans un formulaire unique les demandes de bourses et les demandes de logements universitaires. Les logements universitaires sont attribués sur critères sociaux et ouvrent droit aux allocations logement. Vous devez être âgé de moins de 28 ans.

Ces logements ouvrent droit au bénéfice de l'Apl (allocation personnalisée au logement).

Renseignements et inscriptions :

CROUS

Direction de la Vie étudiante
31 avenue Jules Ferry
13621 Aix en Provence cedex 1
Tél : 04 42 90 08 00

Antenne locale de Marseille

3 place Victor Hugo
13331 Marseille cedex 3
Tél : 04 91 62 83 83

Antenne locale d'Avignon

74 rue Louis Pasteur
84000 Avignon
Tél : 04 90 80 65 20

Résidences universitaires dans les Bouches-du-Rhône

Cité universitaire Arc de Meyran

564 avenue Gaston Berger
13621 Aix en Provence cedex 1
Tél : 04 42 93 64 75

Cité universitaire Cuques

Rue de Cuques
13621 Aix en Provence cedex 1
Tél : 04 42 93 57 90

Cité universitaire L'Estelan

Avenue du Maréchal Leclerc
13621 Aix en Provence cedex 1
Tél : 04 42 29 60 70

Cité universitaire Les Gazelles

31 avenue Jules Ferry
13621 Aix en Provence cedex 1
Tél : 04 42 93 57 70

Résidence universitaire Arc de Meyran

590 avenue du Coton Rouge
13621 Aix en Provence cedex 1
Tél : 04 42 93 64 75

Résidence Jules Vernes

Rue Germain Nouveau
13090 Aix en Provence
Tél : 04 42 29 60 70

Résidence La Verdière

Rue de la Verdière - Jas de Bouffan
13621 Aix en Provence cedex 1
Tél : 04 42 29 60 70

Résidence Le Nautilus

Rue Jules Verne - Encagnane
13090 Aix en Provence
Tél : 04 42 29 60 70

Résidence Les Gazelles

31 avenue Jules Ferry
13621 Aix en Provence cedex 1
Tél : 04 42 93 57 70

Résidence Li Passeroun

150 avenue Gaston Berger
13621 Aix en Provence cedex 1
Tél : 04 42 93 64 77

Résidence Les Petites Maries

8 rue des Petites Maries
13001 Marseille
Tél : 04 91 64 41 73

Cité universitaire Gaston Berger

43 rue du 141^{ème} RIA
13003 Marseille
Tél : 04 91 64 41 73

Résidence Opale

24 rue du 41^{ème} RIA
13003 Marseille
Tél : 04 91 64 41 73

Cité universitaire Galinat

38 boulevard Jean Moulin
13005 Marseille
Tél : 04 91 29 62 50

Cité universitaire Lucien Cornil

168 rue Saint-Pierre
13005 Marseille
Tél : 04 91 47 48 76

Résidence Madagascar

7 rue de Madagascar
13006 Marseille
Numéro de téléphone non disponible
Ouverture rentrée 2013

Résidence Sylvabelle

109 rue Sylvabelle

13006 Marseille

Tél : 04 91 64 41 73

Cité universitaire Luminy

171 avenue de Luminy

13009 Marseille

Tél : 04 91 41 18 46

Résidence Canada

31 rue du Canada

13010 Marseille

Tél : 04 91 47 48 76

Résidence Sainte-Baume

60 rue Sainte-Baume

13010 Marseille

Tél : 04 91 82 22 27

Cité universitaire Alice Chatenoud

10 rue Henri Poincaré

13013 Marseille

Tél : 04 91 10 11 00

Cité universitaire Claude Delorme

10 chemin du Bassin

13014 Marseille

Tél : 04 91 98 32 11

Résidence Les Balustres (logements HLM)

1 place du Recteur Jules Blache

13013 Marseille

Tél : 04 91 98 32 11

**Résidences universitaires
dans le Vaucluse**

Bouches-du-Rhône dans le Vaucluse

Résidence Chabran

1 avenue St Jean

84000 Avignon

Tél : 04 90 80 65 20

Résidence La Garidelle

10 rue Saint-Bernard

84000 Avignon

Tél : 04 90 85 44 60

Résidence Laugier

100 rue de la Carreterie

84000 Avignon

Tél : 04 90 85 65 61

Résidence La Miroiterie

3 route de Lyon

84000 Avignon

Ouverture rentrée 2013

Résidence Les 3 Clés d'or

1 boulevard Paul Mariéton

84000 Avignon

Tél : 04 90 80 65 20

Résidence Rocher des Doms

15 rue Sainte-Baume

84000 Avignon

Tél : 04 90 80 65 23



LES RÉSIDENCES PRIVÉES



Les résidences et foyers recensés dans ce guide sont gérés par des organismes spécialisés. Ils accueillent des publics variés : étudiants, stagiaires, jeunes travailleurs, salariés, apprentis...

Les tarifs sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent varier selon la formule et la durée du séjour choisies.

Ne figurent pas dans cette liste les résidences ADOMA et ALOTRA : voir page 5.

Seuls les organismes portés à notre connaissance sont répertoriés dans cette rubrique.

Sommaire :

Bouches-du-Rhône

Aix-en-Provence	p.17
Gardanne	p.18
La Ciotat	p.18
Les Milles	p.18
Marseille	p.18
Puyricard	p.23
Saint-Paul les Durance	p.23

Alpes de Haute-Provence

Digne les Bains	p.23
Le Chaffaud	p.23

Hautes-Alpes

Briançon	p.23
Gap	p.24

Vaucluse

Avignon	p.24
Montfavet	p.24

Aix en Provence

Résidence Campus Merkure

384 avenue du club hippique
13090 Aix en Provence
Tél : 06 78 75 59 57
www.campusmerkure.com

Résidence Les Académies aixoises

85 rue Paul Sabatier
13090 Aix en Provence
Tél : 04 42 59 90 05
www.fac-habitat.com
Loyer : à partir de 524€

Le Rossini

4 rue de l'esplanade de l'Arche
13100 Aix en Provence
Tél : 04 42 26 51 50

Odalys Campus Le Tholonet

531 avenue Paul Julien
13100 Aix en Provence (Le Tholonet)
Tél : 04 42 61 81 95
www.odalys-campus-aix.com
Loyer : 490€ à 520€

Résidence Albion

Espace des lavandières
1 avenue Paul Rubaud
13100 Aix en Provence (Le Tholonet)
Tél : 04 42 66 94 85

Résidence de la Providence

15 rue du bon pasteur
13100 Aix en Provence
Tél : 04 42 63 13 68
Public : femmes uniquement

Résidence Le California 1

2 rue Jean Andréani
13100 Aix en Provence
Tél : 04 42 27 65 11
www.pacagest.fr
Loyer : à partir de 428€

Résidence Le California 2

2 rue Jean Andréani
13100 Aix en Provence
Tél : 04 42 27 65 11
www.pacagest.fr
Loyer : à partir de 428€

Résidence Les Estudines Jas de Bouffan

4 avenue Achille - Empéaire
13090 Aix en Provence
Tél : 04 42 52 56 00
www.estudines.com
Loyer : 530€ à 690€

Résidence Les Estudines Mirabeau

615 avenue Mozart
13100 Aix en Provence
Tél : 04 42 93 19 29
www.estudines.com
Loyer : 579€ à 907€

Résidence James Chasseriaud

19 rue du RICM
13100 Aix en Provence
Tél : 04 42 17 30 10
<http://residencechasseriaud.com/>
Public : priorité élèves de l'école d'Arts et Métiers
Loyer : 234€ à 444€

Résidence Les jardins de Mozart

540 avenue Max Juvenal
13100 Aix en Provence
Tél : 04 42 91 52 20
www.grand-sud-accueil.com
Loyer : 557€ à 1470€

Résidence Paul Cézanne

Chemin Dufour
13100 Aix en Provence
Tél : 04 42 27 65 11
www.pacagest.fr
Loyer : 420€ à 480€

Studea Aix Centre

12 avenue des Belges
13100 Aix en Provence
Tél : 0820 830 820
www.nexity-studea.com
Loyer : à partir de 601€

Studéa Aix Galice

1 route de Galice
13090 Aix en Provence
Tél : 0820 830 820
www.nexity-studea.com
Loyer : à partir de 595€

Studea Aix République

12 rue du Docteur Dargelos
13100 Aix en Provence
Tél : 0820 830 820
www.nexity-studea.com
Loyer : à partir de 636€

Gardanne

Résidence Néolia

38 avenue de Nice
13120 Gardanne
Tél : 04 42 65 73 30
www.neolia.fr
A proximité du lycée agricole Aix-Valabre

La Ciotat

Résidence La Ciotat

SOGIMA
4 place Guibert
13600 La Ciotat
Tél : 04 95 09 66 86
www.residences-etudiantes-marseille.com
Loyer : 355€ à 481€ charges comprises

Les Milles

Résidence Logements Etudiants Aix

135 rue Frédéric Joliot
Z.I Les Milles
13852 Aix en Provence cedex 3
Tél : 04 42 97 31 42
<http://logementsetudiantsmed.fr/>
Loyer : à partir de 434 €

Marseille - 1^{er} arrondissement

Foyer Jean François Régis

50 rue Saint Savournin
13001 Marseille
Tél : 04 91 48 10 46
Public : priorité étudiants classes prépa
lycée Thiers
Possibilité demi-pension

Marseille Habitat - Espace Colbert

10 rue Sainte-Barbe
13001 Marseille
Tél : 04 91 15 49 49

Odalys Campus

134 la Canebière
13001 Marseille
Tél : 04 91 58 20 83
www.odalys-campus.com
Loyer : à partir de 490€
Ouverture septembre 2013

Résidence Bernard du Bois

SOGIMA
43-57 rue Bernard du Bois /
92 rue Longue des Capucins
13001 Marseille
Tél : 04 95 09 66 86
www.residences-etudiantes-marseille.com
Loyer : 407€ à 541€

Résidence Garibaldi

10 boulevard Garibaldi
13001 Marseille
Tél : 04 96 20 12 95
<http://logementsetudiantsmed.fr>
Loyer : à partir de 423€

Résidence Hôtel de Paris

13-15 rue Colbert
13001 Marseille
Tél : 04 94 01 78 54
www.fac-habitat.com
Loyer : à partir de 374€

Résidence Lafayette

SOGIMA
2 rue Lafayette
13001 Marseille
Tél : 04 95 09 66 86
www.residences-etudiantes-marseille.com
Loyer : 479€
Résidence Nédélec

SOGIMA

83 rue Longue des Capucins
13001 Marseille
Tél : 04 95 09 66 86
www.residences-etudiantes-marseille.com
Loyer : 460€ à 630€

Résidence Puget

10 rue des Petites Maries
13001 Marseille
Tél : 04 91 90 16 93
www.habitat-pluriel.fr

Marseille - 2^{ème} arrondissement

Les Estudines République

63 rue de la République
13002 Marseille
Tél : 04 91 92 51 45
www.estudines.com
Ouverture en septembre 2013

Résidence Le Vieux Port

6 rue Bonneterie
13002 Marseille
Tél : 04 94 01 78 54
www.fac-habitat.com
Loyer : à partir de 310€

Marseille - 3^{ème} arrondissement

Résidence Le Jardin des facs

12 rue de Crimée
13003 Marseille
Tél : 04 96 12 10 72
www.lejardindesfacs.fr
Loyer : 370€ à 400€

Studea Marseille Phocéenne

73-77 rue Hoche
13003 Marseille
Tél : 0 820 830 820
www.nexity-studea.com
Loyer : à partir de 369€

Studea Marseille Saint Charles

2 rue du Pasteur Heuzé
13003 Marseille
Tél : 0 820 830 820
www.nexity-studea.com
Loyer : à partir de 415€

Résidence Provence

119-121 boulevard National
13003 Marseille
Tél : 04 37 23 11 62
www.studilodge.fr
Loyer : 500€ à 600€

Résidence René Magnac

Rue Honorat
13003 Marseille
Tél : 04 94 01 78 54
www.fac-habitat.com
Loyer : à partir de 393€

Marseille - 5^{ème} arrondissement

Centre culturel médical Augustin Fabre

205 rue Sainte Cécile
13005 Marseille
Tél : 04 91 78 64 50
www.ccmf.fr
Public : étudiants(es) en pharmacie, médecine, kinésithérapie et odontologie/
étudiant bénéficiant de l'aide aux écuries
Loyer : 340€

Le Timone Park

22 rue de Smyrne
13005 Marseille
Tél : 04 91 42 38 77
Tél : 0 820 200 644
www.cardinalcampus.fr
Loyer : à partir de 450€

Résidence Benoît Malon

107-109 rue Benoît Malon
13005 Marseille
Tél : 04 96 20 12 95
<http://logementsetudiantsmed.fr>
Loyer : à partir de 505€

Résidence Le Prytanée

284 rue St Pierre
13005 Marseille
Tél : 04 91 37 46 73
www.studelites.com
Loyer : 502€ à 768€

Résidence Le Saint Germain/L'Atimone

237 rue Saint-Pierre
13005 Marseille
Tél : 04 96 12 10 72
www.le-saint-germain-atimone.fr
Loyer : 400€ à 440€

Studea Marseille Centre

18 rue Horace Bertin
13005 Marseille
Tél : 0 820 830 820
www.nexity-studea.com
Loyer : à partir de 546€

Studéa Marseille Ferrari

60-62 rue Ferrari
13005 Marseille
Tél : 0 820 830 820
www.nexity-studea.com
Loyer : à partir de 495€

Marseille - 6^{ème} arrondissement

Les Amies du foyer

26 rue Estelle
13006 Marseille
Tél : 04 91 54 32 90
www.amiesdufoyer.com
Public : femmes uniquement (15 à 25 ans)
Location à l'année scolaire : 6384€ en pension complète, 5536€ en demi-pension

Les Estudines Castellane

100 rue d'Italie
13006 Marseille
Tél : 04 91 92 51 45
www.estudines.com

Résidence Beaujour

ALMA
74 rue Stanislas Torrents
13006 Marseille
Tél : 06 83 69 59 98
www.aajt.asso.fr
Loyer : à partir de 397,94€

LOCATION APPARTEMENTS ETUDIANTS MARSEILLE



JOURNEES PORTES OUVERTES

Samedi 6 juillet 2013 de 9h à 17h - Samedi 13 juillet 2013 de 10h à 14h

RESIDENCE TIMONE PARK (face à la timone)

- location de studio, T2 meublés ET parking
- connexion internet GRATUITE et illimitée
- ouvrant droit aux ALS de la CAF

Informations, visites et réservations : 22 rue de Smyrne - 13 005 Marseille

Tel : 04 91 42 38 77 - timonepark@cardinalcampus.fr

Toutes nos résidences sur www.cardinalcampus.fr

Logements Etudiants Méditerranée



LEM

19 rue Jean-Baptiste Rebol - 13010 Marseille

ETUDIANTS OU JEUNES TRAVAILLEURS

Tél. 04 96 20 12 95
Fax. 04 95 08 01 21

email : logements-etu@lem-waradoo.fr

Vous recherchez un logement proche des principaux
centres universitaires ?

Nous vous proposons des **T1 au T4 MEUBLES à :**

- Marseille 1^{er}, 3^{ème}, 5^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements
- Toulon
- Aix-en-Provence

Tous nos logements sont meublés et peuvent
bénéficier de l'APL ou de l'ALS.



Résidence Marengo

35 rue Marengo
13006 Marseille
Tél : 04 91 48 23 59
www.habitat-pluriel.fr
Public : femmes uniquement

Marseille - 8^{ème} arrondissement

Palace Europe

90A avenue de Mazargues
13008 Marseille
Tél : 04 91 77 84 44

Résidence Paul-Emile Victor

23 avenue du Corail
13008 Marseille
Tél : 04 91 72 47 50
www.residence-etudiante-marseille.fr
Loyer : 357€ à 822€

Marseille - 9^{ème} arrondissement

Les Estudines La colline de Luminy

Rue Antoine Bourdelle
13009 Marseille
Tél : 04 91 82 80 71
www.estudines.com
Loyer : 462€ à 1018€

Résidence étudiante Luminy

11 avenue de Luminy
13009 Marseille
Tél : 04 91 41 08 37
www.alotra.fr
Public : priorité étudiants Euromed

Marseille - 10^{ème} arrondissement

Cap'Etudes Timone

2 rue Antoine Blanc
13010 Marseille
Tél : 04 75 81 83 83
www.cap-etudes.com
Loyer : à partir de 390€

Studea Marseille Capelette

340 avenue de la Capelette
13010 Marseille
Tél : 0 820 830 820
www.nexity-studea.com
Loyer : à partir de 441€

Studea Marseille Timone

9-11 rue du Canada
13010 Marseille
Tél : 0 820 830 820
www.nexity-studea.com
Loyer : à partir de 504€

Résidence Mireio

187 boulevard Romain Rolland
13010 Marseille
Tél : 04 91 79 73 90
www.habitat-pluriel.fr
Public : femmes uniquement

Marseille - 13^{ème} arrondissement

Résidence Château Gombert

Technopôle de Château-Gombert
38 rue Joliot Curie
13013 Marseille
Tél : 04 91 11 73 03
www.habitat-pluriel.fr

Résidence Le Magistère

SOGIMA
19 rue Louis Leprince-Ringuet
13013 Marseille
Tél : 04 95 09 66 86
www.residences-etudiantes-marseille.com
Loyer : 506€ à 637€ charges comprises
8 logements pour personnes à mobilité réduite

Les Estudines de Provence

6 rue Louis Leprince-Ringuet
13013 Marseille
Tél : 04 91 21 92 54
www.estudines.com
Loyer : 511€ à 602€

Les Estudines Saint-Jérôme

40 avenue Escadrille Normandie Niemen
13013 Marseille
Tél : 04 91 02 36 92/04 95 05 35 05
www.estudines.com

Résidence Jules Valles

38 rue Jules Valles
13013 Marseille
Tél : 04 96 20 12 95
<http://logementsetudiantsmed.fr/>
Loyer : à partir de 430€

Les Estudines Oxford

Technopôle de Château Gombert
6 rue Louis Néel
13013 Marseille
Tél : 04 91 21 92 54
www.estudines.com

Les Estudines Victoria Park

5 rue Augustin Fresnel
13013 Marseille
Tél : 04 91 21 92 54
www.estudines.com
Loyer : à partir de 505€

Résidence Les Lilas

42 rue Albert Marquet
13013 Marseille
Tél : 04 96 20 12 95
<http://logementsetudiantsmed.fr/>
Loyer : à partir de 445€

Studea Saint Jérôme

4 impasse Pindare
13013 Marseille
Tél : 0 820 830 820
www.nexity-studea.com
Loyer : à partir de 399€

RÉSIDENCES ETUDIANTS

Vous propose des logements meublés et tout équipés à **Marseille**



MARENGO
Etudiantes

6^{ème}

Studios - Chambres meublés
Possibilité ALS
35, rue Marengo
Tél : 04 91 48 23 59
Proximité lycée Thiers



PUGET

Mixte

1^{er}

Studios et T1 meublés
Possibilité APL
10 rue des Petites Maries
Tél : 04 91 90 16 93
Proximité lycée Thiers



MIREIO
Etudiantes

10^{ème}

T1 meublés
Possibilité APL
187 bd Romain Rolland
Tél : 04 91 79 73 90



CHATEAU GOMBERT

Mixte

13^{ème}

T1 - T1 Bis et T2
Possibilité APL
38, rue Joliot Curie
Tél : 04 91 11 73 03

@ accès Internet illimité

www.habitat-pluriel.fr - Réservations en ligne



"Ta clé pour étudier"

MARSEILLE CENTRE-VILLE
ET CHÂTEAU-GOMBERT

4 résidences étudiantes
d'exception sécurisées

à partir de

260 €/mois

charges comprises après APL

0 € frais de dossier

0 € frais d'agence

logement donnant droit à l'APL

internet gratuit

à louer

Contact 04 95 09 66 86

www.residences-etudiantes-marseille.com

SO G I M A



Marseille - 14^{ème} arrondissement

Résidence La Minoterie

30 chemin du Bassin
13014 Marseille
Tél : 04 96 20 12 95

<http://logementsetudiantsmed.fr/>

Loyer : à partir de 499€

Résidence Le Major

100 avenue de Merlan
13014 Marseille
Tél : 06 11 52 65 99 / 0825 88 17 68

www.suitetudes.com

Loyer : 440€ à 660€

Résidence Le Premium

129 avenue du Merlan
13014 Marseille
Tél : 04 91 02 26 31

www.studelites.com

Loyer : 405€ à 697€

Résidence Saint Sauveur

59/61 chemin du Merlan
13014 Marseille
Tél : 04 96 20 12 95

<http://logementsetudiantsmed.fr/>

Loyer : à partir de 455€

Puyricard

Le logis des Clercs

380 chemin de la Quille
13450 Puyricard
Tél : 04 42 33 13 00

www.logis-des-clerics.com

Loyer : 426€ à 865€

Saint Paul les Durance

Résidence Le Hameau

Cadarache
13115 Saint Paul lez Durance
Tél : 04 42 57 43 83

www.habitat-pluriel.fr

Public : étudiants du CEA de Cadarache/
stagiaire

Digne les Bains

Résidadigne

14 cours des Arès
04000 Digne les Bains
Tél : 09 52 60 43 00

www.residadigne.com

Loyer : 395€ à 539€

Résidence de la Mairie

9 rue de l'ancienne mairie
04000 Digne les Bains
Tél : 04 92 36 39 30

www.scp04.com

Loyer : 347€ à 397€

Résidences Demontzey 1 et 2

44 bis avenue Demontzey
04000 Digne les Bains
Tél : 04 92 36 39 30

www.scp04.com

Loyer : 385 à 387€

Résidence Ermitage

Boulevard Gambetta
04000 Digne les Bains
Tél : 04 92 36 39 30

www.scp04.com

Loyer : 360€ à 397€

Résidence du Jeu de Paume

Rue du Jeu de Paume
04000 Digne les Bains
Tél : 04 92 36 39 30

www.scp04.com

Loyer : 321€ à 420€

Résidence du Levant

6 avenue du Levant
04000 Digne les Bains
Tél : 04 92 36 39 30

www.scp04.com

Loyer : 360€ à 389€

Résidence Sainte Enfance

21 rue du Prévôt - Quartier du Bourg
04000 Digne les Bains
Tél : 04 92 36 39 30

www.scp04.com

Loyer : 360€ à 392€

Le Chaffaud

Résidence de Carmejane

04510 Le Chaffaud
Tél : 04 92 36 39 30

www.scp04.com

Loyer : 387€

A proximité du lycée agricole de Carmejane et du lycée Pierre Gilles de Gennes.

Briançon

Résidence Les Peupliers

AGRP
Avenue de Provence
05100 Briançon
Tél : 04 92 21 19 92

www.ccbrianconnais.fr

Loyer : 319,97€ à 494,65€

Public : travailleurs saisonniers

Résidence L'Epicéa

AGRP
5 rue Alphant
05100 Briançon
Tél : 04 92 21 19 92

www.ccbrianconnais.fr

Loyer : 443,23€ à 494,65€

Public : étudiants, stagiaires...

Gap

Foyer Sainte-Anne

20 boulevard du Général de Gaulle
05000 Gap
Tél : 04 92 53 98 59
Public : femmes uniquement

Avignon

Foyer d'étudiantes Les remparts

40 rue Louis Pasteur
84000 Avignon
Tél : 04 90 27 97 41
<http://foyer.des.remparts.free.fr/>
Public : femmes uniquement Loyer : 317€ à 471€

Le Clos du jardin neuf

6 rue Bonaventure
84000 Avignon
Tél : 04 90 27 31 86
www.fac-habitat.com
Loyer : à partir de 319€

Résidence étudiantes Sainte Marthe

Boulevard Limbert
84000 Avignon
Tél : 04 90 88 45 44
www.alomea.fr
Loyer : 390€ à 763€

Résidence 5-Epi 5 impasse de l'épi

84000 Avignon
Tél : 04 90 89 91 39
<http://avignon-residencemeublee.fr/>
Loyer : 385€ à 560€

Résidence La Salamandre

2 impasse de l'épi
84000 Avignon
Tél : 04 90 80 02 60
www.residences-apparthotel.com
Loyer : 360€ à 415€

Résidence Les Cordeliers

49 rue du Portail Magnanen
84000 Avignon
Tél : 04 90 86 23 84
www.saga-cordeliers.fr
Loyer : 415€ à 565€

Résidence Les quartiers latins

33 boulevard Eisenhower
84000 Avignon
Tél : 04 90 80 02 98
www.lesquartierslatins.com

Résidence Quilici

Boulevard Limbert
2 impasse Blain
84000 Avignon
Tél : 04 90 82 00 22
www.studelites.com
Loyer : 345€ à 376€

Résidence République

25 rue de la République
84000 Avignon
Tél : 06 35 13 50 77 / 0825 88 17 68
www.suitetudes.com
Loyer : 400€ à 590€

Studea Gare TGV

2 rue Rigoberta Menchu
84000 Avignon
Tél : 0 820 830 820
www.nexity-studea.com
Loyer : 319€ à 465€

Montfavet

Appart'Hôtel Campus del Sol

149 rue Marcel Demonque
84140 Avignon
Tél : 04 90 80 02 60
www.residences-apparthotel.com
Loyer : 465€ à 595€

Résidence André Malraux

45 rue Michel de Montaigne
84140 Montfavet
Tél : 04 90 27 31 86
www.fac-habitat.com
Public : étudiants/es du site Agroparc/mixte
Loyer : à partir de 371€

**Il n'apprécie plus son image.
Il veut la changer.**

PYGMA est l'AGENCE.

**LA
COM DANS LA PEAU**

(ALL YOU NEED IS COM)

Conseil : Communication - Marketing - Stratégie commerciale

Création : Identité visuelle - Édition - Publicité & PLV / ILV tous supports - Conception 3D

Web design : Web design & UX / UI design - Développements web & applicatif

Applis smartphones (iOS & Android) - Réseaux sociaux - Multimédia & Offline

Accompagnement : Audit & recette - Formation & maintenance - Analyse statistiques
Community management - Pilotage stratégie

www.pygma.fr

pygma
all you need is com

LES FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS

Les foyers de jeunes travailleurs (FJT) accueillent des jeunes âgés entre 16 et 30 ans : salariés, étudiants, apprentis, stagiaires, sans emploi... Les loyers (redevances) ouvrent droit aux aides au logement et autres aides financières. Informations auprès de l'Union nationale pour l'habitat des jeunes : www.jeunes.unhaj.org - <http://udhaj13.org/>

Hautes-Alpes

Logis des jeunes des Ecrins

56 avenue Charles de Gaulle
05120 L'argentière la Bessée
Tél : 04 92 24 26 50

www.associationbatir.fr

Public : 16 à 30 ans/mixte
Loyer : 343,56€ à 457,50€

Foyer de jeunes travailleurs de Gap

73 boulevard Georges Pompidou
05000 Gap
Tél : 04 92 40 24 00

www.associationbatir.fr

Public : 16 à 30 ans/mixte Loyer : 391€

Bouches-du-Rhône

ALJEP (Association pour le logement des jeunes en Pays d'Aix)

Pôle d'activités d'Aix les Milles
Bât Le Forum - 135 rue Albert Einstein
BP 50134 - 13794 Aix-en-Provence cedex 3
Tél : 04 42 97 67 07

www.aljepa.fr

Public : 16 à 30 ans/mixte
Loyer : 269€ à 552€

L'Etape Saint-Thomas

5 rue Cité - 13400 Aubagne
Tél : 04 42 03 97 60

<http://fjtaubagne.free.fr/>

Public : 16 à 30 ans (et plus)/mixte
Loyer : 270€ à 420€

Foyer Escale Saint Charles

3 rue palestro - 13003 Marseille
Tél : 04 91 07 80 00

www.aajt.asso.fr

Public : 16 à 25 ans/mixte Loyer : 388€

Foyer La Claire Maison

12 rue Dragon - 13006 Marseille
Tél : 04 91 81 28 57

<http://fjtclairemaison.free.fr/>

Public : 18 à 30 ans/mixte
Loyer : 468€

Annexe Mazargues

286 avenue de Mazargues - 13008 Marseille
Tél : 04 91 32 05 63

Public : 18 à 30 ans/mixte
Loyer : 462€

Foyer de jeunes travailleurs Saint-Mitre

Fondation d'Auteuil
56 chemin de Saint-Mitre - Four de Buze
13013 Marseille
Tél : 04 91 61 30 07

Public : 18 à 30 ans/mixte/
Loyer : 338€ à 487€

Foyer de jeunes travailleurs - FJT

6 rue de la Garrigue -
13310 Saint-Martin-de-Crau
Tél : 04 90 49 18 22

www.mfr-rhonealpilles.com

(rubrique FJT La Garrigue)

Public : 18 à 30 ans/mixte
Loyer : 385€ à 586€

Foyer de jeunes travailleurs - FJT

89 boulevard Aristide Briand
13300 Salon de Provence
Tél : 04 90 56 09 65

Public : 18 à 30 ans/mixte
Loyer : 338€

Association Logis des jeunes

Foyer des jeunes travailleurs
2 avenue Denis Padovani
13127 Vitrolles
Tél : 04 42 75 00 60

<http://ldjvitrolles.free.fr/>

Public : 16 à 30 ans/mixte
Loyer : 345€ à 445€

Vaucluse

Foyer de jeunes travailleurs Soleil

Auberge de jeunesse
Espace Europe - 2 rue Paul Mérindol
84000 Avignon
Tél : 04 90 16 40 20

gestionlocative@declicpourtoit.com

www.declicpourtoit.com

Public : 18 à 30 ans/mixte

Logis des jeunes du Comtat Venaissin

201 impasse Maurice Kallert
84200 Carpentras
Tél : 04 90 67 13 95

Public : 16 à 30 ans/mixte/couple sans enfant
Loyer : 400€ à 600€

INFORMATIONS PRATIQUES

Informations et conseils sur le logement (location, achat, vente, construction) sur le site de l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement - www.anil.org

Les dépenses

Premières dépenses :

A l'entrée dans le logement vous aurez à payer :

- le premier mois de loyer avec les charges,
- le dépôt de garantie, équivalent à un ou deux mois de loyer sans les charges,
- l'assurance,
- les frais d'ouverture des compteurs EDF-GDF dans le cas où le logement n'est pas alimenté en énergie.

Et le cas échéant :

- les frais d'agence si vous louez par l'intermédiaire d'une agence immobilière (environ un mois de loyer),
- le mobilier, si vous louez un logement vide. N'hésitez pas à contacter les associations caritatives qui proposent du mobilier d'occasion à des prix intéressants.

Les dépenses incontournables :

- Le loyer mensuel

Tous les mois vous devrez vous acquitter de votre loyer et de vos charges. Si vous bénéficiez d'une aide au logement, il reste à prévoir dans votre budget mensuel le résiduel de loyer : Loyer résiduel = loyer - Allocation Logement (ALS ou APL) En cas de difficultés exceptionnelles pour le paiement du loyer, avertissez rapidement votre propriétaire.

Le loyer peut-être révisé tous les ans (cela n'excède pas quelques euros de plus par mois). Les frais liés à l'envoi de la quittance de loyer sont à la charge du propriétaire ou de son mandataire (agence).

- La taxe d'habitation

Il s'agit d'un impôt qui est calculé sur la « valeur locative cadastrale » du logement (superficie, état d'entretien, environnement, commune...).

Vous devrez vous acquitter de la taxe d'habitation une fois par an si au 1^{er} janvier de l'année d'imposition

vous occupez un logement. Sachez que vous la recevrez dans le courant du dernier trimestre de l'année civile.

Les étudiants ne sont pas soumis à la taxe d'habitation :

- s'ils occupent une chambre meublée chez l'habitant,
- s'ils logent en résidence universitaire gérée par le CROUS,
- s'ils signent un bail d'une période de neuf mois.

Les droits et devoirs du locataire

ADIL

ADIL (Agences départementales pour l'information sur le logement). Ce sont les représentations départementales de l'ANIL - Agence nationale pour l'information sur le logement. L'ADIL a pour vocation d'offrir au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat. www.anil.org

ADIL des Hautes-Alpes

1 rue de Valserres
05000 Gap
Tél : 04 92 21 05 98

ADIL des Bouches-du-Rhône

7 cours Jean Ballard
13001 Marseille
Tél : 04 96 11 12 00

www.adil13.org

Liste des lieux de permanences dans le département sur leur site internet

ADIL du Vaucluse

2 rue Saint-Etienne
Place Campana
84000 Avignon
Tél : 04 90 16 34 34

www.adil84.fr

CNL

La **Confédération nationale du logement** est une association de consommateur agréée visant à promouvoir le droit au logement. Elle regroupe et aide les locataires et accédants à la propriété en cas de litige. www.lacnl.com

Confédération nationale du logement

12 rue Haxo
13001 Marseille
Tél : 04 91 54 21 14
www.cnl13.fr

Confédération nationale du logement

2 rue de Tortosa
84000 Avignon
Tél : 09 61 22 06 19

CGL

La Confédération générale du logement s'adresse à toute personne rencontrant un litige, soit avec son propriétaire, sa copropriété ou encore des problèmes relatifs à la construction d'une maison individuelle. Toute personne en difficulté de logement. La CGL représente les locataires au niveau des différentes instances (Conseil général, Conseil régional, la communauté urbaine, EDF...)

www.lacgl.fr

CLCV

Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie. Instance représentative des locataires et des copropriétaires. Information sur le logement et aide en cas de litige. Edition de guides juridiques.

Union régionale CLCV PACA

Résidence Romain Rolland - Bât 23
435 avenue Jacques Duclos
83130 La Garde
Tél : 09 52 44 55 15

www.clcv.org
<http://clcv.ur.paca.free.fr>

Union départementale CLCV 13

10 rue Jean-Roch Isnard
13200 Arles
Tél : 04 90 96 76 17
bouches-du-rhone@clcv.org
Antennes locales à Istres, Marseille, et Salon de Provence

Union départementale CLCV 04/05

Rue Pasteur prolongée - Boîte V
05000 Gap
Tél : 06 76 07 70 95
hautesalpes@clcv.org
<http://clcv-hautes-alpes.over-blog.com/>
Union des Alpes de Haute-Provence rattachée à Gap. Antenne locale à Aspres-sur-Buech.

Union départementale CLCV

27 avenue Paul Claudel
84000 Avignon
Tél : 04 90 88 32 88
vauclyse@clcv.org
<http://clcv-vauclyse.over-blog.com/>

Sur le web

www.developpement-durable.gouv.fr
(Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement)
www.service-public.fr (portail de l'administration, droits et démarches des particuliers)
www.60millions-mag.com
www.emmaus-habitat.fr (rubrique Emmaus habitat et vous / Guide pratique)

Se défendre contre les discriminations

Si vous pensez être victime de discrimination pour l'accès au logement, vous pouvez vous informer et obtenir des conseils auprès du **Défenseur des Droits** (Mission Lutte contre les discriminations). Vous obtiendrez auprès de cette instance, toute l'information nécessaire pour mieux connaître les discriminations et vous aider à faire valoir vos droits.

Permanences d'information mises en place dans toute la région PACA. Renseignements auprès de la déléguée régionale :

Liste des délégués Défenseur des droits en région PACA sur le site
www.defenseurdesdroits.fr
Tél : 09 69 39 00 00

guide
garantie
loyer
logement
anpartement

FORMALITÉS EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT

Sources : www.pratique.fr et www.service-public.fr

Quoi faire ?	A qui s'adresser ?	A quel moment ?
Informer son propriétaire de son départ	Au bailleur ou à la copropriété	Délais de préavis de 3 mois, réduit à 1 mois dans certains cas
Demander la réexpédition de son courrier à la poste	N'importe quel bureau de poste ou sur le site http://reexpedition.laposte.fr/	Avant le déménagement
Prévenir les assurances du changement Faire effectuer un relevé et établir un nouveau contrat	A son assureur <i>(par lettre recommandée avec accusé de réception- préciser le nombre de pièces du nouveau domicile pour l'assurance logement)</i> Avant le déménagement	Avant le déménagement
Prévenir les fournisseurs d'énergie	A son ancien fournisseur d'énergie A son nouveau fournisseur d'énergie	Au plus tard 3 jours avant le déménagement Avant l'emménagement
Prévenir mon opérateur téléphonique. Demander la résiliation ou le transfert de ligne	A son ancien opérateur et au nouvel opérateur (s'il change)	Avant le déménagement. Prévenir au moins une semaine à l'avance en cas de cession de ligne
Changer sa carte grise (obligatoire-gratuit)	A la préfecture ou à la gendarmerie	Dans un délai d'un mois après l'emménagement (sous peine d'amende)
Signaler son déménagement pour les impôts	A l'ancien centre des impôts	Dans le mois qui suit le déménagement
Prévenir la CAF et la Sécurité sociale	A son ancienne caisse	Dans le mois qui suit le déménagement
Prévenir le bureau du service national (pour les moins de 25 ans) de son changement de situation	Aux autorités militaires (envoi de la «déclaration de changement de situation» au bureau du service national)	Dans le mois qui suit le déménagement
Prévenir sa banque du changement d'adresse et éventuellement transférer le compte	A son ancienne agence et sa nouvelle agence	Dans le mois qui suit le déménagement
Faire changer l'adresse sur sa carte nationale d'identité (facultatif et gratuit)	A la mairie ou au commissariat du nouveau domicile	Après le déménagement
Faire changer l'adresse sur le passeport (facultatif-gratuit)	A la préfecture du nouveau domicile	Après le déménagement
Effectuer son inscription sur les listes électorales de la nouvelle commune ou du nouvel arrondissement (gratuit)	A la mairie du futur domicile	Avant le 31 décembre



LE VOCABULAIRE LOGEMENT



Bail : nom du contrat de location. Le bail doit être écrit et signé par le bailleur et le locataire.

Bailleur : propriétaire ou représentant du logement

Caution : Personne qui se porte garante, c'est-à-dire qui s'engage à payer les dettes locatives (loyer, charges,...) du locataire en cas de défaillance de sa part.

Il ne s'agit pas d'un simple engagement moral mais d'un acte qui peut être lourd de conséquences sur la situation personnelle et familiale de la caution.

Ainsi, la caution d'un tiers (un parent généralement) se substituera à vous en cas de difficulté de paiement des loyers et charges, pendant la durée pour laquelle il s'est engagé.

Charges locatives : Le locataire doit payer des charges distinctes du loyer, c'est-à-dire :

- les frais entraînés par les services liés au logement et à l'usage de l'immeuble (consommation d'eau et d'énergie, utilisation de l'ascenseur ou du chauffage collectif, dépenses d'entretien et petites réparations des parties communes de l'immeuble)
- les taxes locatives qui correspondent à des services dont le locataire profite directement : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe de balayage.

Dépôt de garantie :

C'est une somme versée au propriétaire au moment de la signature du bail, servant de garantie dans le cas où vous ne pourriez plus payer votre loyer, vos charges ou d'éventuelles réparations.

Le contrat de bail peut prévoir le versement d'un dépôt de garantie pour couvrir les éventuels manquements du locataire à ses obligations locatives (régularisation des loyers et des charges ou des frais de réparation).

Le dépôt de garantie est versé au bailleur au moment de la signature du bail soit :

- directement par le locataire
- par l'intermédiaire d'un tiers

Son montant ne peut être supérieur à 1 mois de loyer hors charges pour les contrats signés à compter du 9 février 2008 (jusqu'à cette date il peut être de 2 mois maximum).

Aucun dépôt de garantie n'est exigible si le loyer est payable par trimestre d'avance sauf si le locataire a demandé le bénéfice du paiement mensuel du loyer.

Etat des lieux :

L'état des lieux doit être constaté quel que soit le type de location, au moment où le locataire remet les clefs au propriétaire. C'est en comparant l'état des lieux dressé à l'arrivée et au départ du locataire que le bailleur pourra demander réparation des détériorations causées par le locataire.

Le locataire et le propriétaire doivent constater l'état des lieux ensemble, d'un commun accord.

Il doit être établi par écrit et décrire le logement loué ainsi que les équipements qu'il comporte.

L'état des lieux doit être signé par le bailleur ou son représentant mandaté et par le locataire.

T1, T2, T3... : le T signifie « type » et le chiffre désigne le nombre de pièce(s) que comporte l'appartement, hors cuisine, salle de bain et wc.

Taxe d'habitation : impôt auquel vous serez soumis si vous occupez le logement au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Le montant varie en fonction de la ville dans laquelle vous habitez. Renseignez-vous auprès du centre des impôts.

Quittance :

C'est un reçu délivré au locataire par le propriétaire pour tout paiement effectué.

A noter : Le paiement du loyer doit être effectué à la date prévue au contrat.

LE RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE



Le réseau Information jeunesse est composé de plus de 100 structures BIJ et PIJ :

Un BIJ (bureau Information Jeunesse) est un organisme qui a pour vocation quasi unique l'information des jeunes.

Un PIJ (point Information Jeunesse) est un service implanté dans une structure déjà existante qui peut être centre social, Foyer de Jeunes Travailleurs, Mission Locale, Service Emploi...

Dans la plupart de ces structures, vous trouverez un accès internet. Certains BIJ et PIJ mettent à disposition des offres de logement.

Implantation des structures IJ en Provence Alpes

Alpes de Haute-Provence

Barcelonnette / 04 92 31 29 68
Château-Arnous-St-Auban / 04 92 31 29 35
Digne les bains / 04 92 36 10 31
Manosque / 04 92 87 61 37
Sainte Tulle / 04 92 78 29 62
Sisteron / 04 92 35 30 83

Hautes-Alpes

Aiguilles / 04 92 46 85 23
Briançon / 04 92 46 06 77
Embrun (Mission Jeunes 05) / 04 92 43 48 09
Embrun (Euroscope) / 04 92 20 69 75
Gap / 04 92 51 22 21
Guillestre / 04 92 45 42 42
L'Argentière la Bessée / 04 92 23 06 21
Saint Jean Saint Nicolas / 04 92 55 97 11
 / 04 92 49 98 69
Serres / 04 92 67 08 25
Veynes / 04 92 45 42 14

Bouches du Rhône

(hors Marseille)

Aix en Provence (BIJ) / 04 42 91 98 01/03
Aix en Provence (PIJ - CAF) /
 04 42 38 13 67 (fax)
Allauch / 04 86 67 46 20
Aubagne / 04 42 18 19 64
Berre l'étang / 04 42 74 94 42
Bouc Bel Air / 04 42 94 96 60
Cassis / 04 42 98 81 48
Châteaurenard / 04 90 94 44 10

Eguilles / 09 60 35 76 14
Ensuès La Redonne / 04 42 45 92 14
Entressen / 04 90 50 69 49
Fuveau / 04 42 65 65 57
Gardanne / 04 42 12 62 85
Gémenos / 04 42 32 10 52
Istres / 04 42 56 25 19
La Bouilladisse / 04 42 62 97 08
La Ciotat / 04 42 08 83 06
La Destrousse / 04 42 04 44 14
La Fare les Oliviers / 04 90 57 67 64
Mallemort Intercommunal / 04 90 42 52 88
Orgon / 04 90 73 30 51
Les Pennes Mirabeau / 04 91 81 18 63
Plan de Cuques / 04 91 68 61 11
Saint Chamas / 04 90 44 52 35
Saint Martin de Crau / 04 90 47 95 55
Tarascon / 04 90 91 02 96
Venelles / 04 42 54 09 09
Vitrolles / 04 42 75 00 60

Marseille

2^{ème} arrondissement :
 BIJ Bausseque / 04 91 91 29 59
 PIJ Profession Sport 13 / 04 13 31 68 39
3^{ème} arrondissement :
 PIJ Kléber / 04 91 62 04 23
 PIJ Saint-Charles / 04 91 07 80 00
5^{ème} arrondissement :
 PIJ Tivoli / 04 96 12 20 20
8^{ème} arrondissement :
 PIJ Claire Maison / 04 91 32 05 63

PIJ Mer et Colline / 04 91 74 71 44

PIJ Tempo Rouet / 04 91 83 17 42

11^{ème} arrondissement :

PIJ Vallée de l'Huveaune / 04 91 35 06 07

13^{ème} arrondissement :

PIJ La Marie/Les Olives / 04 91 05 32 70

16^{ème} arrondissement :

PIJ La Castellane / 04 91 46 04 39

Vaucluse

Espace Jeunesse ambulant 84 / 04 90 85 14 60

Apt (MJC) / 04 90 04 88 80

Apt (Mission locale) / 04 90 04 79 72

Avignon / 04 90 14 04 05

Bédarrides / 04 90 33 23 53

Bollène / 04 90 30 36 40

Carpentras / 04 90 63 04 55

Cavaillon :

PIJ - Mission locale / 04 90 78 29 32

PIJ - Service Jeunesse / 04 90 71 96 06

Isle sur la Sorgue / 04 90 95 02 85

Jonquières / 04 32 81 00 38

Maubec / 04 90 76 84 38

Montfavet / 04 90 22 05 56

Le Pontet / 04 90 03 09 50

Le Thor / 04 90 02 32 41

Pernes les Fontaines / 04 90 66 52 44

Pertuis / 04 90 09 68 54

Roussillon / 04 90 05 71 04

Sarrians / 04 90 37 36 93

Sorgues / 04 90 39 71 07

Vaison la Romaine / 04 90 36 28 72

Valréas / 04 90 35 24 27

Plus d'infos

Coordonnées complètes des BIJ

et PIJ sur le site du CRIJ

www.crijpa.com

ou en appelant le 04 91 24 33 50

CRIJ Provence Alpes

Centre Régional Information Jeunesse

96 la Canebière 13001 Marseille

Tél : 04 91 24 33 50 - www.crijpa.com

Directrice de la publication : Patricia DESPREZ

Rédaction, documentation : Virginie ROUZAUD

Edition, conception, réalisation, publicité : Pygma-Connect

Dépôt légal 2^{ème} trimestre 2013 - N° 122-07

Photo couverture : © dalaprod - Fotolia.com

Imprimeur :

Tirage : 8 000 exemplaires

Ce guide gratuit est disponible au CRIJ Provence Alpes et dans tous les Points et Bureaux Information jeunesse en Provence Alpes. Vous pouvez également le télécharger sur le site Internet du CRIJ www.crijpa.com

Le CRIJ Provence-Alpes tient tout particulièrement à remercier l'ensemble des annonceurs qui ont apporté leur soutien à la publication de ce guide.

Nous avons apporté le plus grand soin à la réalisation de ce guide, toutefois si vous notez des erreurs ou des omissions, merci de nous en tenir informés : crijpa@crijpa.com

ÉTUDIANTS

POUR NE PLUS ÊTRE

À L'ÉTROIT



LODGEZ-VOUS !

RÉSIDENCES MODERNES POUR ÉTUDIANTS MODERNES

119/121, Bd National 13003 Marseille

Quartier Saint Charles

Nouveau ! Profitez de notre
"offre spéciale" courts séjours

www.studilodge.fr

Découvrez nos studios et T2 meublés :

- Gardien logé sur place
- Wi-Fi illimité et gratuit
- Accès sécurisé
- Vidéosurveillance
- Espace Fitness
- Salle commune
- 1 ménage par mois offert
- Laverie
- Local vélos
- Parking possible



StudiLodge

Contactez-nous vite ! 04 37 23 11 62